



Attestation de santé saison 2023/2024

L'utilisation du questionnaire de santé est obligatoire les années où la présentation d'un certificat médical n'est pas exigée lors du renouvellement de la licence (moins de 3 ans). Pour renouveler sa licence, le sportif atteste qu'il a répondu par la négative à l'ensemble du questionnaire.

Je soussigné

Certifie avoir répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé préalable au renouvellement d'une licence sportive.

Date et signature de l'adhérent et pour les mineurs de son représentant légal